

SITUATION SOCIALE

LA CFDT AGIT ET CONSTRUIT POUR
TOUTES ET TOUS.

EXPLICATIONS

Ce mois d'avril est marqué par le dépôt de plusieurs préavis "métiers" dans lesquels les revendications jouent la surenchère ! Les doléances portées sont celles que la CFDT Cheminots traite de longue date : conditions de travail, emploi, rémunération, situations vécues par les cheminotes et les cheminots de tous les métiers, de tous les collèges, dont celui de l'encadrement.

Qu'il s'agisse de la situation des agents roulants ou sédentaires, des collègues Exécution, Maîtrise ou Cadre, la CFDT Cheminots agit pour chacune et chacun, en prenant en compte la situation de chaque métier au sein de chaque SA. Qu'il s'agisse de l'amélioration des conditions de travail des agents en production, de lutter contre la situation dramatique de l'emploi des fonctions supports et de siège, la CFDT défend chacune et chacun, au quotidien et en proximité.

La CFDT Cheminots a posé une DCI sur le périmètre du Groupe SNCF reprenant ses revendications sur plusieurs sujets et permettant l'élaboration d'un calendrier de dialogue social :

EMPLOI



- ➔ Maintenir une **trajectoire emploi** pour l'ensemble des métiers du Groupe Public Ferroviaire, quel que soit le collège et l'activité, qui soit **positive** et s'inscrive dans une logique d'héritage des JO ;
- ➔ Une évolution positive des **moyens et des ressources en terme de formation**, notamment en matière de recrutements et de formateurs. L'adéquation entre les charges et les ressources ne doit pas se faire au détriment des agents, elle doit respecter les engagements pris en matière de pilotage de l'emploi et de développement des parcours professionnels;
- ➔ Des garanties pour assurer la mise en œuvre des **parcours professionnels** et notamment les mutations demandées par les agents.

RÉMUNÉRATION



- ➔ Poursuite des travaux ancrés dans les accords NAO négociés et signés par la CFDT Cheminots pour l'ensemble des agents avec une trajectoire de **PR hors-compte et de mesures supplémentaires de contingents en niveaux pour les exercices 2026 et 2027**. La mise en œuvre des mesures statutaires doit être strictement **équivalente pour les salariés contractuels**;
- ➔ Annualisation des **éléments de rémunération liés à l'ancienneté** pur toutes et tous. Il s'agit de garantir à tous les agents, statutaires et contractuels, une évolution de rémunération annuelle et garantie. Certains font des promesses et les habille en «grilles uniques», **la CFDT, elle, construit le progrès et l'égalité en vrai** ;
- ➔ La création de **délais de séjour (mini, maxi et moyen)** pour les passages en classe de tous les agents, quels que soient leurs collèges et leurs classes;
- ➔ La **revalorisation** de tous les codes «primes de travail».



CONDITIONS DE TRAVAIL



- Le respect des dispositions de l'accord d'entreprise du 14 juin 2016 sur les règles applicables aux agents en roulement et en réserve. Il est impératif d'améliorer les **délais de prévenance et les règles de commande du personnel**, les conditions de modification des roulements et d'information des représentants du personnel, de respecter les conditions d'attribution de l'**IMC** et son extension à d'autres métiers, de graphiquer en temps de travail effectif les temps nécessaires pour se rendre dans les locaux de coupure, lieux de formation ou de RHR notamment éloignés;
- Le respect des **temps forfaitaires** prévus dans les référentiels, roulements et documents d'organisation;
- La mise en place d'un moratoire portant sur le déploiement des APS (tels HASTUS ou SCORE) et d'un REX sur les commandes centralisées et les nouvelles organisations des établissements ;
- L'amélioration du **montage des roulements** et des journées de service ;
- L'augmentation des enveloppes dédiées à la **rénovation et à la modernisation des lieux de vie et de travail** ;
- La mise en œuvre de **mesures spécifiques Sûreté** permettant de sécuriser les gares, les trains et les lieux de coupures et de RHR, les chantiers de l'Infra, les Technicentres, les triages, CCR et postes d'aiguillage.

PÉNIBILITÉ



- Le respect de la prise en compte de la **durée d'exposition** à la pénibilité, et l'extension à toutes les périodes de formation au premier emploi ;
- La **rectification des différentes erreurs** recensées dans le cadre du décompte des périodes d'exposition à la pénibilité ;
- La **requalification en Emploi Repère à Pénibilité Avérée** (ERPA) de certains postes dont ceux de l'encadrement opérationnel, DPX, ASS DPX, des métiers SUT, agents SET, agents soumis aux astreintes dont le relevage ...;

Un certain nombre de ces points ont pu avancer lors de l'audience CFDT qui avait été envoyée le 17 mars.


Pour aller plus loin
cliquez sur le QR Code ou sur
l'image pour retrouver le tract de
la CFDT Cheminots.



CALENDRIER DES PERSPECTIVES ET DES ÉCHÉANCES À VENIR.

La CFDT Cheminots est intervenue pour qu'un agenda soit posé et que des réponses soient apportées à tous les agents. La CFDT Cheminots est pleinement mobilisée pour faire avancer les droits et les protections de toutes et tous.

→ **LUNDI 7 AVRIL : Table ronde sur la situation sociale** présidée par Jean-Pierre Farandou

→ **MARDI 8 AVRIL : Table ronde emploi.** Cette rencontre est **obtenue grâce à la CFDT Cheminots** qui l'a demandée par courrier le 24 mars 2025

→ **MERCREDI 9 AVRIL : Réunion 1^{er} bilan des notations « accès niveau ».** Cette réunion est également à l'**initiative de la CFDT Cheminots**

→ **JEUDI 10 AVRIL : Réunion de la « commission article 57 ».** Il s'agit de la commission de suivi et d'action de l'accord sur le temps de travail du 14 juin 2016. Seuls les **signataires de l'accord, dont la CFDT seront présents** et en capacité d'imposer des avancées sur l'organisation du travail.

→ **MARDI 15 AVRIL : Table Ronde Encadrement** demandée par la CFDT Cheminots de longue date. Cette table ronde permettra d'aborder les difficultés rencontrées par l'encadrement de production et par l'encadrement fonctionnel. La CFDT portera des revendications sur les parcours professionnels, l'équilibre de la charge de travail et des temps de vie pro/ vie perso, la rémunération, le forfait-jour ainsi que la reconnaissance de la pénibilité pour l'encadrement.


Pour aller plus loin
cliquez sur le QR Code ou sur
l'image pour retrouver le courrier
de la CFDT Cheminots.

